

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de ROANNE, du lundi 15 juin 2020 à 9h00 au vendredi 03 juillet 2020 à 12h00, soit pendant 19 jours consécutifs.

Les objectifs de la révision du RLP, définis par le Conseil Municipal le 3 novembre 2016 sont les suivants : renforcer la qualité de vie sur l'ensemble des quartiers de la ville en limitant la pollution visuelle, permettre l'articulation entre la préservation du patrimoine architectural et le dynamisme commercial à renforcer, assurer un meilleur suivi des implantations des enseignes, Permettre une intégration des enseignes de qualité dans un cadre bâti diversifié, harmoniser la réglementation des quartiers périphériques avec les communes limitrophes.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Roanne, pendant la durée de l'enquête, **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à Monsieur le commissaire enquêteur en mairie de Roanne (Centre Administratif Paul Pillet – Place de l'Hôtel de Ville – 42300 ROANNE).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique via un registre dématérialisé sur le site internet **<https://www.registre-dematerialise.fr/1963>** accessible depuis le site Internet de la commune : **www.aggloroanne.fr**.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à **enquete-publique-1963@registre-dematerialise.fr**. Elles sont consultables sur le registre dématérialisé et les photocopies communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Pierre GRETHA a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal Administratif de Lyon.

Le commissaire enquêteur sera présent au Centre Administratif Paul Pillet, Place de l'Hôtel de Ville à Roanne pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Le lundi 15 juin 2020 de 9h à 12h,**
- **Le mercredi 24 juin 2020 de 9h à 12h,**
- **Le vendredi 03 juillet 2020 de 9h à 12h.**

Toute demande de rendez-vous téléphonique avec le commissaire-enquêteur sera adressée par téléphone (04 77 23 21 60) ou par courrier électronique (urbanisme@ville-roanne.fr).

Afin de ne pas favoriser la propagation du virus COVID-19, certaines prescriptions doivent être respectées pendant ces permanences, notamment la distanciation physique, le port du masque, l'utilisation de son propre stylo, encore l'utilisation de gel disponible à l'entrée du Centre Administratif. Au cours de ces permanences, une seule personne sera reçue à la fois.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Roanne pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1963> accessible depuis le site Internet de la commune : **www.aggloroanne.fr**

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du RLP ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision du RLP en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Urbanisme de la Ville de Roanne.

Le Maire